Cfdt:
ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Paris, le 6 novembre 2026

Monsieur Édouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Objet : Menaces et violences envers les personnels de direction et leurs équipes

Monsieur le Ministre,

Depuis le début de la semaine, plusieurs personnels de direction nous alertent car, dans le contexte des mobilisations lycéennes, ils sont régulièrement confrontés à des violences, insultes, intimidations et menaces particulièrement graves, allant jusqu'aux menaces de mort.

La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques condamne sans réserve ces faits.

Les personnels de direction et leurs équipes sont en première ligne pour assurer la sécurité des élèves et des personnels, faire fonctionner les établissements et gérer des situations de plus en plus tendues. L'État doit les protéger.

Il ne peut pas leur demander d'assumer cette responsabilité sans leur garantir, en retour, une protection pleine et entière.

Nous vous demandons donc de donner immédiatement des consignes nationales à l'ensemble des recteurs et des DASEN afin de garantir la protection des personnels de direction.

- la protection fonctionnelle doit être accordée sans délai à tout personnel de direction victime de menaces, violences ou intimidations dans l'exercice de ses fonctions. Lorsqu'un agent public est menacé parce qu'il exerce ses fonctions, la réponse de l'État doit être immédiate, claire et visible.
- aucun personnel de direction confronté à de tels faits ne doit être laissé seul face aux procédures judiciaires, aux auteurs des menaces ou aux conséquences de ces événements ;
- un accompagnement juridique et, si nécessaire, psychologique doit immédiatement être mis en place ;
- les autorités académiques doivent apporter un soutien explicite aux décisions prises par les chef.fes d'établissement pour assurer la sécurité des personnes, y compris lorsque ces décisions conduisent à une suspension temporaire des cours ou à une interdiction d'accès de l'établissement pour danger grave et imminent ;
- aucune mesure de mise en sécurité prise dans ce contexte ne peut être remise en cause a posteriori.

sgen.cfdt.fr FÉDÉRATION CFDT ÉDUCATION FORMATION RECHERCHE PUBLIQUES
47-49 avenue Simon Bolivar - 75950 Paris cedex 19
Tel : 01 56 41 51 10
secretariatgeneral@efrp.cfdt.fr

Parce que nous ne pouvons accepter une situation dans laquelle un.e chef.fe d'établissement serait sommé.e de garantir la sécurité de centaines d'élèves et de personnels tout en hésitant à prendre les mesures nécessaires par crainte de ne pas être soutenu par sa hiérarchie, nous vous demandons que ces consignes soient portées à la connaissance de tous les personnels de direction. Ils doivent savoir que, lorsqu'ils sont menacés ou prennent une décision pour protéger leurs élèves et leurs équipes, leur employeur est bien à leurs côtés.

Protéger les élèves, c'est aussi protéger celles et ceux qui ont la responsabilité de les encadrer.

Nous attendons de votre part une réponse rapide et surtout des instructions immédiates aux autorités académiques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.



Laetitia Aresu
Secrétaire générale

sgen.cfdt.fr **FÉDÉRATION CFDT ÉDUCATION FORMATION RECHERCHE PUBLIQUES**
47-49 avenue Simon Bolivar - 75950 Paris cedex 19
Tel : 01 56 41 51 10
secretariatgeneral@efrp.cfdt.fr